



Communiqué le 29/03/2016

Les dernières interventions du SNSPP-PATS-FO au Conseil d'Administration du CNFPT

Le SNSPP-PATS-FO est présent au Conseil d'Administration du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT). Patrice Beunard y est titulaire aux cotés de Josiane Touraine, de Dominique Régnier (plus particulièrement chargé des sapeurs-pompiers dans le groupe Force Ouvrière (FO) ainsi que d'Hélène Broc qui est également présidente du Conseil National d'Orientation (CNO) au sein duquel Eric Lendres renforce notre équipe.

Vous trouverez ci-dessous les interventions que nous avons faites lors des derniers Conseils d'Administration du CNFPT sur la formation en général et l'Ecole Nationale Supérieure des Officiers des Sapeurs-Pompiers (ENSOSP) en particulier notamment sur son projet d'établissement.

Si la baisse de ressources imposée par le gouvernement à hauteur de 10%, portant la cotisation des collectivités de 1% à 0,90% se poursuivait au-delà de cette année 2016, nous pouvons craindre de voir des modifications sur la capacité du CNFPT à poursuivre ses prestations de formation.

Nous devons rester mobilisés et agir auprès de nos élus pour rétablir le 1% dès 2017 faute de l'augmenter pour 2016. Le montant de 0,86% au profit de l'ENSOSP est cependant inchangé.

CA du CNFPT (12/2015) - M. BEUNARD (FO) -

« M. le Président, mes chers collègues,

Pour le SNSPP-PATS-FO, la cotisation de base du CNFPT au profit de l'ENSOSP perd 10 %, à l'identique de celle imposée à notre établissement. Toutefois le CNFPT maintient le 0,86 % de la sur cotisation proposée par la Conférence Nationale des Services d'Incendie et de Secours (CNSIS), et je vous en remercie.

Les spécificités du métier de sapeur-pompier, les évolutions techniques et technologiques sont autant de raisons qui imposent d'avoir des formations pointues et régulières. La formation est indéniablement l'élément incontournable pour la qualité du service public à rendre mais aussi pour la sécurité des intervenants tant des cadres que des sapeurs. La sécurité et la qualité des interventions ne devront pas être sacrifiées.

Par ailleurs nous ne pouvons que nous associer totalement au souhait émis par le CNO de disposer assez tôt des bilans et programmations des formations dispensées à l'ENSOSP. Nous devons être associés au projet pédagogique, conseil de perfectionnement, comité de suivi de cet établissement. Il en

est de même concernant la nécessaire lisibilité de la représentation des organisations syndicales au sein des instances de la gouvernance mais aussi dans l'élaboration des orientations en matière de formation que prend l'ENSOSP. Les organisations syndicales représentatives doivent avoir leur place dans cet établissement.

Je vous remercie.»

CA du 27/01/2016 - M. BEUNARD (FO) -

« M. le Président, mes chers collègues,

Une précision pour dire que pour faire annuler une élection professionnelle, quand on sait combien il est difficile de mobiliser l'électorat et que l'on en mesure l'ensemble des conséquences qui en découlent, n'est pas un choix facile. Toutefois, **le SNSPP-PATS-FO ne pouvait pas laisser près d'un millier d'officiers de sapeurs-pompiers professionnels, dont une majorité des départements d'outre-mer, sans pouvoir s'exprimer.** La défaillance d'un prestataire de service dans le non-respect des délais d'acheminement du matériel de vote ne pouvait pas mettre à mal notre chère liberté d'expression.

Bien nous en a pris car **ce sont près de 650 électeurs supplémentaires qui ont pu prendre part au vote** par correspondance à l'élection des représentants des personnels à la commission administrative paritaire A et B des officiers de sapeurs-pompiers professionnels avec une participation de 71 % des électeurs en catégorie A et de 65 % en catégorie B.

Sans aucun doute, c'est une participation qui prouve l'intérêt que portent les cadres de sapeurs-pompiers professionnels à leur métier ; **participation que pourrait certainement nous envier bon nombre de candidats à l'élection pour d'autres consultations !**

Je vous remercie.»

CA du 23/03/2016 - M. BEUNARD (FO) -

« M.le Président, mes chers collègues,

Tout d'abord, nous soulignons le travail des services de la Direction des finances réalisé dans le cadre de la préparation budgétaire pour l'exercice 2016 de notre établissement, dans un contexte qui relève d'un défi certain, en l'occurrence, maintenir le niveau de l'activité de formation du CNFPT tout en réduisant sa source principale de financement.

Ainsi il s'agit de mettre en oeuvre la baisse du taux plafond fixé arrêté dans la loi de finance pour 2016 tout en évitant de jouer les «Robespierre» budgétaires. **Or, la baisse du taux à 0,90% conduit à une baisse de 6% du produit attendu de la cotisation par rapport au BP 2015,** induisant un montant de ressource minoré de 21,3 M€.

Par ailleurs, nous observons que cette baisse et l'intégration dans le champ de la cotisation des formations payantes engendrent pour l'établissement **une réduction des recettes par rapport à 2015 équivalente à 48,9 M€.**

Cette perte de ressources impactera nécessairement les dépenses et se traduira par des efforts budgétaires, des économies, voire des non-dépenses si le CNFPT ne recouvre pas le 1% et le cadre dans

lequel il évolue depuis 1984 en sa qualité d'établissement public unique paritaire et déconcentré oeuvrant pour la formation des personnels de la fonction publique territoriale. A ce propos, Force Ouvrière plaide fortement pour introduire la gratuité du dispositif de formation à l'armement des policiers municipaux (ce qui était originellement prévu avant ladite baisse de cotisation).

Nous avons bien noté que les crédits totaux pour la formation seront financés par la reprise du résultat de l'exercice 2015 sur le budget supplémentaire 2016.

Concernant les dépenses, nous observons un glissement par rapport aux indications portées au Débat d'Oreintation Budgétaire (DOB) :

- les dépenses de gestion directement liées à la formation des délégations et instituts sont en baisse, en réduction de 7,7% par rapport au budget 2015.
- les dépenses en gestion du siège sont en hausse.

Certaines orientations du budget nous interrogent :

- le budget de la communication accuse une baisse de 17% qui s'inscrit dans le contexte du taux de cotisation à 0,9% et répond peut-être partiellement aux recommandations de la Cour des comptes. Cependant, des actions de communication mieux ciblées ne devraient-elles pas être engagés pour mieux faire connaître le CNFPT comme seul organisme de formation du monde territorial, établissement «sui generis».
- le recours à l'emprunt, comme mode de financement à hauteur de 37% des investissements peut-il être la seule alternative à la baisse drastique de l'autofinancement ? Une politique d'investissement moins ambitieuse, en retrait par rapport aux années précédentes ne peut-elle être envisagée dans l'attente du retour au 1% ?

Le nouvel environnement territorial avec ses réformes de compétences et de territoires devrait nous inciter à la prudence.

Souhaitons que le risque de maintien de la baisse du taux de cotisation en 2017 ne devienne pas une perspective inéluctable.

Force Ouvrière milite fortement pour le rétablissement du 1%, faute de quoi l'établissement ne serait plus en mesure de répondre correctement aux exigences de formation. Pour notre Organisation Syndicale, il est inacceptable de mettre l'institution en péril en la plaçant dans une situation d'impasse. Il y va de la crédibilité et de la pérennité de la fonction publique territoriale, fonction publique de proximité qui a toujours rempli ses missions de service public et ne saurait donc être pénalisée du fait d'un diktat étatique.

Je vous remercie.»

Proposer- négocier-contracter

www.snspp-pats.com

snspp-pats@snspp.fr

www.facebook.com/snspp.pats.fo

www.twitter.com/SNSPP_PATS

SNSPP-PATS-FO

05.57.15.24.18

20 avenue du Général De Gaulle
33120 Arcachon